



Mouvement d'implication
francophone d'Orléans

Centre éducatifs les Petits pinceaux
La Rigolade et la Ribouldingue
Les Camps
Centre Séraphin-Marion d'Orléans
Activités récréatives
Spectacles
Objectif Cinéma
Galerie d'art Eugène-Racette
École de musique

MIFO.CA

Foire aux questions – Parascolaire COVID-19

Cher parent, tutrice ou tuteur,

Nous offrons les Services de garde parascolaires suivants :

- Maternelle et jardin : 4 et 5 ans
- 1^{re} à 6^e année : 6 à 12 ans

Depuis maintenant 2 ans, nous vivons une pandémie qui a créé de nouveaux défis que nous avons su braver ensemble. Nous nous sommes adaptés à cette nouvelle réalité et continuons d'offrir aux jeunes un environnement sécuritaire, accueillant et stimulant. Nous vous garantissons que votre enfant a du plaisir avec ses camarades de son service de garde.

Nous vous demandons votre collaboration habituelle. Nous devons tous être vigilants et surveiller nos propres symptômes et ceux des personnes avec qui nous habitons. Notre équipe vérifie continuellement l'état de santé de tous les enfants et sait reconnaître les signes d'un enfant dont l'état de santé change ainsi que les symptômes de la COVID-19.

Sachez que nous continuerons à suivre les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario et de Santé publique Ottawa et qu'elles pourraient changer dans le futur. Nous communiquerons avec vous pour vous informer de tout changement.

Dans cette foire aux questions, vous trouverez des informations très importantes au sujet de nos services de garde parascolaires. Veuillez consulter l'ensemble des questions et des réponses ainsi que les procédures pour les parents avant de communiquer avec notre équipe.

Dans le cas où une différence existerait entre les procédures détaillées dans le [Guide à l'intention des parents](#) et celles en lien avec la COVID-19, celles reliées à la COVID-19 seront appliquées.

À très bientôt !

L'équipe du MIFO



Table des matières

Places et tarifs	3
VAIS-JE PERDRE LA PLACE DE MON ENFANT SI JE LE RETIRE DE SON SERVICE DE GARDE ?	3
Accueil et départ	3
COMMENT SE DÉROULENT L'ACCUEIL ET LE DÉPART ?	3
QUE FAIRE SI MON ENFANT DOIT S'ABSENTER ?	3
COMMENT SE DÉROULE LE DÉPISTAGE?	3
DOIS-JE PRENDRE LA TEMPÉRATURE DE MON ENFANT TOUS LES JOURS ?	4
Fonctionnement et locaux	4
COMMENT SE DÉROULE LA TRANSITION ENTRE LES CLASSES ET LES SERVICES DE GARDE ?	4
QUEL EST LE RATIO POUR LES SERVICES DE GARDE PARASCOLAIRE ?	4
EST-CE QUE MON ENFANT AURA LES MÊMES ÉDUCATEURS(TRICES) ET ANIMATEURS(TRICES) TOUTE LA SEMAINE ?	4
À QUOI RESSEMBLE LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS ?	4
COMMENT SE DÉROULENT LES PÉRIODES DE COLLATION ?	5
EST-CE QUE VOUS ACCEPTEZ LES ENFANTS MARCHEURS?	5
Bien-être des enfants	5
QUE FAIT L'ANIMATEUR DE MON ENFANT S'IL LUI POSE DES QUESTIONS LIÉES À LA COVID-19 OU S'IL EST INQUIET ?	5
SURVEILLEZ-VOUS L'ÉTAT DE SANTÉ DE MON ENFANT PENDANT LA JOURNÉE ?	5
AVEZ-VOUS DES RESSOURCES POUR M'AIDER À PRÉPARER MON ENFANT ?	6
Mesures sanitaires	6
QUELLES SONT LES DIRECTIVES POUR LE PORT DU MASQUE DANS LES SERVICES DE GARDE ?	6
LES EMPLOYÉS SUIVENT-ILS UNE FORMATION AFIN DE RESPECTER LES MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE ?	7
QUELLES MESURES PREND LE MIFO POUR NETTOYER ET DÉSINFECTER LES SERVICES DE GARDE ?	7
QUE FAITES-VOUS LORSQU'UNE FAMILLE NE RESPECTE PAS LES POLITIQUES, LES PROCÉDURES OU LES CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ?	7
Cas suspects ou confirmés	8
QUE FAIRE SI MON ENFANT OU UNE PERSONNE HABITANT AVEC LUI PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU EST UN CAS CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?	8
QUELLE EST LA PROCÉDURE SI MON ENFANT PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU DEVIENT MALADE PENDANT SA JOURNÉE AU SERVICE DE GARDE ?	8
EST-CE QUE LE MIFO COMMUNIQUERA AVEC MOI SI UN ENFANT OU UN MEMBRE DU PERSONNEL EST UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?	9
SI J'AI DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS, QUE DOIS-JE FAIRE ?	9



Places et tarifs

VAIS-JE PERDRE LA PLACE DE MON ENFANT SI JE LE RETIRE DE SON SERVICE DE GARDE ?

Si vous retirez officiellement votre enfant de son service de garde, vous perdez sa place. Si vous souhaitez son retour plus tard dans l'année ou en septembre prochain, vous devrez remettre son nom sur la liste d'attente de la Ville d'Ottawa et recommencer le processus d'inscription. Veuillez consulter la section *Politique d'annulation et de retrait* du [Guide à l'intention des parents](#).

À tout moment dans l'année, vous pouvez décider de ne pas envoyer votre enfant à son service de garde. Toutefois, vous devez tout de même vous acquitter des frais habituels. Pour les familles avec des places subventionnées, ces absences sont comptées dans le total annuel alloué.

Si votre enfant sera absent pour un ou plusieurs jours, vous devez communiquer avec l'équipe des services de garde de votre école. Vous trouverez nos coordonnées dans le [Guide à l'intention des parents](#).

Accueil et départ

COMMENT SE DÉROULENT L'ACCUEIL ET LE DÉPART ?

Afin de veiller à la santé et à la sécurité des enfants, des familles et des membres du personnel, l'accueil et le départ se font en suivant des précautions supplémentaires.

Veuillez consulter la [Procédure – Accueil/départ des enfants en temps de pandémie](#) afin de connaître toutes les étapes liées à l'accueil et au départ.

Puisque, pour le moment, les parents ou tuteurs des enfants fréquentant les services parascolaires ne peuvent pas entrer dans l'école, l'accueil et le départ se font dehors, peu importe la météo. Veuillez consulter les prévisions météorologiques afin de prévoir le coup (p. ex. apporter un parapluie ou un manteau de pluie au besoin).

QUE FAIRE SI MON ENFANT DOIT S'ABSENTER ?

Il est important d'aviser l'équipe des services de garde de votre école si votre enfant doit arriver plus tard ou s'absenter afin de prévoir son accueil et son départ.

Si vous ne nous signalez pas son absence, nous vous téléphonerons pour nous assurer qu'elle est justifiée. Faites-nous gagner du temps : appelez-nous ou envoyez-nous un texto. Vous trouverez nos coordonnées dans le [Guide à l'intention des parents](#).

COMMENT SE DÉROULE LE DÉPISTAGE ?

Tous les matins, vous devez vous connecter à votre [Espace client](#) et répondre au questionnaire de dépistage en ligne nommé *Questionnaire COVID-19*.



- Le questionnaire est disponible à partir de l'onglet *Accueil*. Si vous avez plus d'un enfant, vous devez répondre au questionnaire pour chacun d'entre eux.
- Si vous n'avez pas répondu au questionnaire, un rappel automatique vous est envoyé par courriel à 7 h tous les jours de fréquentation.
- Pour les enfants fréquentant le parascolaire l'après-midi seulement, un deuxième rappel vous est envoyé à midi si vous n'avez pas répondu au questionnaire.

DOIS-JE PRENDRE LA TEMPÉRATURE DE MON ENFANT TOUS LES JOURS ?

La présence de fièvre (température de 37,8 °C ou plus) est l'un des symptômes de la COVID-19 et de plusieurs autres maladies. Tous les matins, vous devez prendre la température de votre enfant pour confirmer qu'il ne fait pas de fièvre et remplir le questionnaire de dépistage dans votre [Espace client](#). Cette pratique permet de surveiller l'état de santé de votre enfant et de veiller au bien-être des autres enfants, des familles et des membres de notre équipe.

Fonctionnement et locaux

COMMENT SE DÉROULE LA TRANSITION ENTRE LES CLASSES ET LES SERVICES DE GARDE ?

La transition entre les classes et les services de garde varie selon l'école. Sachez qu'elle se fera toujours en respectant les directives du ministère de l'Éducation et de Santé publique Ottawa. Si vous souhaitez plus d'information à ce sujet, veuillez communiquer avec la coordination de votre école. [Les coordonnées sont disponibles sur notre site Web.](#)

QUEL EST LE RATIO POUR LES SERVICES DE GARDE PARASCOLAIRE ?

Selon les directives émises par le ministère de l'Éducation de l'Ontario :

- Il est maintenant possible d'offrir nos services avec les ratios habituellement permis.
- Chaque cohortes a son local respectif.

EST-CE QUE MON ENFANT AURA LES MÊMES ÉDUCATEURS(TRICES) ET ANIMATEURS(TRICES) TOUTE LA SEMAINE ?

Afin d'assurer une constance, nous faisons notre possible pour que les groupes changent le moins possible et que les animateurs conservent le même groupe. Par contre, afin de respecter les ratios et de combler les absences, il est parfois nécessaire d'avoir des remplaçants ou faire des changements de groupes.

À QUOI RESSEMBLE LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS ?

Nous offrons de belles activités aux enfants tout en respectant les consignes du ministère de l'Éducation de l'Ontario et de Santé publique Ottawa :

- Le programme est adapté à leur âge et leurs intérêts.
- Nous faisons beaucoup d'ateliers créatifs.
- Nous bricolons, construisons, collaborons, discutons et rions.
- Nous profitons des jeux extérieurs.



COMMENT SE DÉROULENT LES PÉRIODES DE COLLATION ?

Les enfants se lavent les mains avant chaque collation.

Mettez des collations santé et sans traces d'arachides dans la boîte de votre enfant. Il est également interdit de partager de la nourriture.

Les enfants doivent rapporter leur boîte à diner et leur bouteille d'eau réutilisable à la maison tous les jours. Veuillez les nettoyer et les désinfecter quotidiennement.

EST-CE QUE VOUS ACCEPTEZ LES ENFANTS MARCHEURS?

Afin de procéder au dépistage et de respecter les directives du ministère de l'Éducation et de Santé publique Ottawa, cette année nous n'accepterons pas les enfants qui arrivent à l'école en marchant sans la présence du parent.

Bien-être des enfants

QUE FAIT L'ANIMATEUR DE MON ENFANT S'IL LUI POSE DES QUESTIONS LIÉES À LA COVID-19 OU S'IL EST INQUIET ?

Nous comprenons que les enfants sont curieux et qu'ils pourraient poser des questions liées à la COVID-19. Nous encourageons les parents à discuter avec leur(s) enfant(s) afin de les préparer aux services garde parascolaires de cette année qui sont différents, par exemple en leur expliquant les règles de distanciation physique, l'importance du lavage fréquent des mains et la programmation adaptée.

Si un enfant pose des questions à notre équipe, il est écouté avec patience et ouverture. Nous le rassurons et respectons ses émotions, tout en évitant de parler des aspects négatifs qui pourraient être liés à la pandémie. Les membres de notre équipe partagent également leurs émotions afin que votre enfant ne se sente pas seul.

N'hésitez pas à nous écrire pour nous expliquer comment votre enfant réagit aux changements. Nous souhaitons collaborer avec l'ensemble des parents afin d'assurer le bien-être des enfants.

SURVEILLEZ-VOUS L'ÉTAT DE SANTÉ DE MON ENFANT PENDANT LA JOURNÉE ?

Notre équipe vérifie continuellement l'état de santé de tous les enfants et sait reconnaître les signes d'un enfant dont l'état de santé change ainsi que les symptômes de la COVID-19.

Si votre enfant devient malade (symptômes de la COVID-19 ou une autre maladie), nous notons tous les détails dans un rapport de santé qui vous est envoyé par courriel. Nous communiquons avec vous dès l'apparition des symptômes et vous demandons de venir le chercher dans les meilleurs délais. Consultez la question



Quelle est la procédure si mon enfant présente des symptômes ou devient malade pendant sa journée au Centre éducatif ? pour en savoir davantage.

AVEZ-VOUS DES RESSOURCES POUR M'AIDER À PRÉPARER MON ENFANT ?

Voici des sites Web, des articles et des ressources que vous pouvez consulter.

- [Pour le simple plaisir de jouer \(astuces du MIFO\)](#)
- [Liste de ressources pour vous aider pendant la crise](#)
- [COVID-19 : comment faire face à l'isolement ?](#)
- [COVID-19 et stress : et les enfants, eux ?](#)
- [Comment parler aux enfants de la COVID-19 ? Soyez « rassurant, mais réaliste »](#)
- [Comment aider les jeunes à lutter contre la déprime pendant la COVID-19 et la #distanciationphysique](#)
- [Vidéo - parler du coronavirus et du confinement aux enfants atypiques et hypersensibles](#)
- [Autisme et saleté de COVID ! – 10 défis + les trucs qui vont avec.](#)
- [Quand votre enfant a le TDAH : s'adapter en temps de pandémie](#)
- [Les enfants et les masques : conseils d'un expert](#)

Mesures sanitaires

QUELLES SONT LES DIRECTIVES POUR LE PORT DU MASQUE DANS LES SERVICES DE GARDE ?

Pour le port du masque dans nos services de garde, nous suivons les directives du ministère de l'Éducation de l'Ontario et de Santé Publique Ottawa. Nous faisons également la promotion de la bonne hygiène des mains lorsqu'il s'agit du port du masque, c'est-à-dire qu'il est recommandé de laver ses mains avant et après de le mettre, le retirer ou le replacer.

Depuis le 21 mars 2022, il n'est plus obligatoire de porter un masque dans la plupart des endroits publics en Ontario. Les enfants et les employés sont donc libres d'en porter un ou non, toutefois, le port du masque est fortement recommandé à l'intérieur.

EXCEPTIONS

Le port du masque est obligatoire dans les cas suivants :

- Au retour d'un voyage à l'extérieur du Canada, toute personne de 3 ans ou plus doit obligatoirement porter un masque en tout temps dans les lieux publics, y compris les écoles et les services de garde et ce pendant 14 jours.
- Lorsqu'une personne est considérée comme un contact étroit mais n'est pas tenue de s'isoler, elle doit porter un masque en tout temps dans les lieux publics, y compris les écoles et les services de garde et ce pendant 10 jours à compter de la date d'exposition avec la personne symptomatique ou positive. Pour connaître les exigences d'isolement, consulter le site web de [Santé Publique Ottawa](#) ou faire [l'auto-évaluation en ligne](#).
- Lorsque qu'une personne développe des symptômes au travail ou au service de garde.



- Lorsqu'un employé se trouve en isolement avec un enfant qui présente des symptômes. L'employé portera également le reste du contenu de la trousse d'équipement de protection individuelle.

LES EMPLOYÉS SONT-ILS FORMÉS AFIN DE RESPECTER LES MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE ?

L'ensemble des employés et des étudiants travaillant dans nos services de garde doit prendre connaissance des nouvelles procédures mises en place pour veiller à la santé et à la sécurité des enfants, des familles et de leurs collègues. Ils s'engagent à suivre les précautions habituelles ainsi que les nouvelles mesures afin de réduire les risques de propagation de microbes.

Voici quelques exemples de ce qui se trouve dans la formation :

- Guide des bonnes pratiques d'hygiène au travail.
- Procédure si un enfant ou un employé présente des symptômes ou devient malade.
- Port de l'équipement de protection individuelle.
- Vidéos et affiches, par exemple comment bien se laver ou se désinfecter les mains.
- Ressources sur la santé mentale des enfants.

QUELLES MESURES PREND LE MIFO POUR NETTOYER ET DÉSINFECTER LES SERVICES DE GARDE ?

Le MIFO s'engage à suivre les directives émises par le ministère de l'Éducation de l'Ontario et par Santé publique Ottawa afin de s'assurer que les lieux soient propres et de limiter la propagation des microbes.

Voici quelques exemples des mesures mises en place :

- Les locaux ainsi que le matériel sont désinfectés régulièrement.
- Les employés suivent une formation pour savoir comment utiliser adéquatement les produits nettoyants et désinfectants.
- Le MIFO collabore étroitement avec les équipes des écoles où nous avons nos services de garde.

QUE FAITES-VOUS LORSQU'UNE FAMILLE NE RESPECTE PAS LES POLITIQUES, LES PROCÉDURES OU LES CONSIGNES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ ?

En cas de non-respect des politiques, des procédures ou des consignes de santé et sécurité, selon la gravité et la fréquence des problèmes rencontrés, et en tenant compte des circonstances, le MIFO suit les étapes suivantes pour régler la situation.

Notre équipe est toujours à l'écoute afin de mieux comprendre ce que vit une famille et de trouver des solutions ensemble. La santé, la sécurité et le bien-être des enfants, des familles et des employés sont nos priorités.

- **Étape 1** : Le responsable du site discute avec le parent ou le tuteur. Nous gardons, dans le dossier de l'enfant, les faits énumérés, les corrections attendues et le délai convenu pour procéder aux améliorations



demandées. Nous faisons un maximum de deux rétroactions verbales lors de la première étape.

- **Étape 2** : La coordination du site discute avec le parent ou le tuteur. Nous comptons sur la collaboration du parent ou du tuteur pour respecter et suivre les procédures du MIFO ainsi que celles des instances de la santé publique, car nous avons l'obligation de nous y conformer. Nous gardons, dans le dossier de l'enfant, la date et l'heure à laquelle nous avons eu cette discussion.
- **Étape 3** : Nous envoyons la lettre *Avertissement écrit de non-respect des procédures* au parent ou au tuteur. Il doit confirmer qu'il a bien reçu et lu l'avertissement en répondant à la coordination du site par courriel.
- **Étape 4** : Si, malgré les avertissements antérieurs des trois premières étapes, le parent ou le tuteur ne respecte toujours pas la politique ou la procédure, le MIFO peut prendre la décision de retirer l'enfant de ses services. Le fait que le parent ou le tuteur n'accuse pas réception de la lettre d'*Avertissement écrit de non-respect des procédures* à l'Étape 3, n'empêche pas le MIFO de procéder à l'Étape 4 si les circonstances ou la situation l'exigent.

Le MIFO travaille à développer des relations de collaboration avec les familles. Cette collaboration est possible uniquement avec l'engagement sincère des deux parties.

Cas suspects ou confirmés

QUE FAIRE SI MON ENFANT OU UNE PERSONNE HABITANT AVEC LUI PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU EST UN CAS CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?

Si votre enfant présente des symptômes de la COVID-19 ou est en attente d'un résultat du test de dépistage de la COVID-19, **il ne peut pas fréquenter le service de garde.**

Si votre enfant est un contact étroit d'une personne présentant des symptômes ou ayant reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, la nécessité de s'isoler dépend du contexte du contact (au sein du ménage ou non) ainsi que du statut vaccinal de l'enfant.

Consultez la [Procédure pour les parents – Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#) pour connaître les détails et les étapes à suivre.

QUELLE EST LA PROCÉDURE SI MON ENFANT PRÉSENTE UN OU DES SYMPTÔMES OU DEVIENT MALADE PENDANT SA JOURNÉE AU SERVICE DE GARDE ?

L'équipe du MIFO s'engage à communiquer avec le parent ou le tuteur d'un enfant dès l'apparition de symptômes pseudo-grippaux qui pourraient être liés à la COVID-



19. Votre enfant est placé dans un local d'isolement désinfecté ou un lieu de détente à l'écart des autres enfants en compagnie d'un animateur où il peut se reposer ou jouer tranquillement. Un seul membre du personnel reste auprès de votre enfant en attendant son départ. Au besoin et selon les restrictions mises en place, votre enfant doit porter un masque.

Lorsque nous vous appelons, vous devez venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais. Consultez la [Procédure pour les parents – Enfant atteint ou possiblement atteint de la COVID-19](#) pour connaître toutes les étapes.

EST-CE QUE LE MIFO COMMUNIQUERA AVEC MOI SI UN ENFANT OU UN MEMBRE DU PERSONNEL EST UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE LA COVID-19 ?

Advenant la confirmation d'un cas positif au sein de l'un de nos services de garde, qu'il soit lié à un enfant ou à un membre du personnel, nous communiquons les procédures à suivre à l'ensemble des parents tout en respectant les directives de SPO.

D'ailleurs, l'équipe du MIFO doit suivre des procédures conformes aux directives du MÉO et de SPO si un membre un enfant ou un membre du personnel est un cas suspect ou confirmé de la COVID-19. Si l'enfant ou l'employé présente un ou des symptômes lorsqu'il est au service de garde, il doit quitter les lieux dans les plus brefs délais et notre équipe entame la désinfection du matériel qu'il a utilisé. Si l'enfant ou l'employé est un cas confirmé, il pourra retourner dans au service de garde après avoir reçu le feu vert de son bureau de santé publique local (selon les directives en vigueur).

SI J'AI DES QUESTIONS OU DES PRÉOCCUPATIONS, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Une bonne communication avec les familles est primordiale pour assurer le bien-être des enfants. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec l'équipe de coordination de votre service de garde aux coordonnées fournies dans le [Guide à l'intention des parents](#).